

## Arménie



«Huit violations ont été enregistrées sur la frontière arméno-turque en 2015, cinq du fait de la Turquie et trois par l'Arménie,» indique le service de presse du **Service fédéral de sécurité de la Russie en Arménie**.

A noter que toutes les violations étaient de nature non militaires et qu'aucune arme ou munition n'a été découverte.

En revanche, en 2014 les gardes-frontière russes ont attrapé plus de 60 personnes traversant la frontière et comptabilisé plus de 20 violations du régime des frontières. Le nombre de personnes dont les documents ont été considérés comme irréguliers au passage de la frontière, dépasse les 1500. Plus de 250 personnes n'ont pas été autorisées à traverser la frontière pour différentes raisons. 75 armes blanches et plus de 20 millions de drams de contrebande, ont été saisis.

(...)



Le ministre des Affaires étrangères arménien, **Edouard Nalbandian**, a pris la parole lors de la réception dédiée au 40e anniversaire de la signature de **l'Acte final d'Helsinki**.

«Cette année est marquée par d'importantes commémorations. Elles ne se réfèrent pas seulement à notre passé et à notre l'histoire, mais orientent aussi nos actions futures en vue de créer dans la région de l'OSCE une communauté globale, une sécurité inclusive et indivisible, libres de génocides, de guerres, de conflits et de lignes de démarcation.



Il est impossible de sous-estimer l'importance de l'Acte final d'Helsinki dans la mise en œuvre de ces objectifs. Sa signature a été cruciale dans l'Europe d'après-guerre à la fois dans la définition des relations et des coopérations entre les pays de la région

et a eu une influence considérable sur le développement futur des relations internationales, dans son ensemble.



La conférence organisée à Helsinki en 1975 était différent des autres grands événements internationaux de l'histoire du 20e siècle de l'Europe, parce qu'elle n'a pas réuni les gagnants et les nations vaincues pour la rédaction du nouvel ordre mondial

d'après-guerre, mais les chefs d'Etats et de nations avec l'objectif de contribuer à la paix, la sécurité, la justice et la coopération en Europe, comme indiqué dans le préambule de l'Acte final.

Bien que la conférence d'Helsinki n'ait pas mis fin aux guerres, il important d'avoir proposé un nouveau modèle de paix paneuropéen qui est ancré sur la coopération des États participants et sur la sécurité d'une part et sur la protection des droits de l'homme d'autre part.

L'Arménie honore ses engagements vis à vis de l'OSCE et est un Etat participant actif. La coopération fermée a évolué avec les structures de l'OSCE, y compris le Bureau d'Erevan, qui est le seul Bureau à part entière de l'OSCE dans le Caucase du Sud, qui par lui-même parle de l'attitude de l'Arménie envers la coopération internationale et d'autres réalités régionales.

En 1975, l'Acte final d'Helsinki avait été signé par 35 pays. C'est maintenant une organisation de 57 Etats membres. La croissance importante de la famille de l'OSCE est sous-tendue par la mise en œuvre des principes de l'Acte final d'Helsinki, en particulier le droit des peuples à l'autodétermination.

La mise en œuvre sans équivoque des normes énoncées par l'Acte final d'Helsinki il y a 40 ans, que nous avons hérité, est l'une des conditions préalables essentielles pour la paix, la sécurité et la prospérité en Europe. Par conséquent, une attention constante sur ces points doit occuper une place centrale dans le cadre international actuel.»

(...)



**Edouard Nalbandian** a rencontré le directeur du Centre de prévention des conflits de l'OSCE, **Marcel Pesko**.

Les parties ont discuté d'un large éventail de questions liées à la prévention des conflits dans la zone de l'OSCE.

Le ministre a informé son hôte sur les derniers développements dans le processus de règlement du conflit du Karabakh, notant que l'Arménie reste attachée à la résolution de la question d'une manière exclusivement pacifique avec la médiation des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE.